



#22
février 2021

VILLARD INFOS



LE MOT DU MAIRE

Du fait de la pandémie Covid 19, l'année 2020 fût souvent une période difficile pour chacun d'entre nous, pour la vie des associations, pour les animations du village.

Acet égard, je voudrais avoir une pensée émue pour Jean Paul qui nous a quitté cet automne. Il s'est donné sans compter pour la vie de la commune, passionné d'histoire et de patrimoine, il a été un fidèle chroniqueur dans la gazette. Il va nous manquer.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, maintenir nos services publics.

Néanmoins, nous avons été privés de l'essentiel dans notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, le repas des anciens, absence également des traditionnels vœux de la municipalité. Je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Viallans qui ont choisi de vivre dans notre village.

Mais le conseil municipal n'a jamais cessé de travailler et Villard a été mis à l'honneur par la mission Stéphane Bern qui a retenu le Moulin de Sachas dans son programme de protection du patrimoine, 31.000 € ont été octroyés pour sa restauration.

Le Centre Montagne et plus particulièrement le foyer de Fond ont répondu aux demandes en hausse des vacanciers.

La situation sanitaire en ce début d'année n'est pas des plus encourageante, nous devons nous adapter aux circonstances et directives mais, nous continuerons à être à votre disposition 24 heures sur 24 grâce au service d'astreinte mis en place dans la commune par téléphone au 04 92 21 05 27.

Nous avons poursuivi et poursuivrons les travaux engagés : Le parc sportif des Béalières, l'agrandissement des services techniques, la rénovation du four banal, notre action sur le centre village.

Et nous nous penchons déjà sur d'autres : les opérations toitures et façades, la réhabilitation du presbytère, l'enfouissement des lignes dans le quartier de Champrouet, l'acquisition du bâtiment Les Hirondelles...

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons dans quelques mois nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité.

Je terminerai en remerciant tous ceux qui contribuent à la vitalité et au bien-être de notre commune et en vous souhaitant une bonne santé et beaucoup de joie pour cette nouvelle année. »

Sébastien FINE

LE CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2020

En cette fin d'année particulière, nous avons décidé d'organiser le concours d'illumination afin de créer une "bulle" de joie et de gaieté en cette période délicate.

Inscrits, non inscrits, nous vous remercions énormément d'avoir participé activement.

Grâce à vous, la magie de Noël a opéré et notre village rayonnait en journée et s'illuminait la nuit tombée.

Nous soulignons une nouvelle fois la beauté si particulière du quartier de Champrouet, illuminé en quasi-totalité.

La publication Facebook a été vue 8120 fois et elle a récolté 1121 likes au total. Le jury était constitué de 3 personnes "habitant sur la commune" et de deux élus. Nous tenons également à les remercier, car ce n'était pas une mission facile.

Nous avons pris beaucoup de plaisir à organiser ce concours et nous garderons en mémoire une petite anecdote émue : de rencontrer des personnes dont la solitude pèse, nous exprimant que chaque soir la balade nocturne illuminait leur journée.

Félicitations à tous, car c'est une réussite commune, nous avons déjà hâte de voir ce qu'il nous attend l'année prochaine.



RÉSULTATS DU CONCOURS

15 participants.

Les prix ont été attribués selon :

- une note attribuée par le jury qui s'est rendu sur place le 26 décembre.
- un nombre de votes « like »

Les grands gagnants sont :

> Catégorie 1- MAISON INDIVIDUELLE AVEC FAÇADE ET DEVANTURE- (8 participants) : FALQUE Hélène

> Catégorie 2-MAISON INDIVIDUELLE AVEC FAÇADE SANS DEVANTURE- (2 participants): FUNES CORDIER Santiago - Marie Pierre

> Catégorie 3- FENÊTRE ET BALCON-(5 participants) : PLANTEVIN LIMBERT Claire

> Gagnant des likes : DROUOT Franck avec 211 LIKES



«Il suffit de regarder le monde, son monde, celui à portée de notre main, avec un œil créatif pour déceler l'extraordinaire dans l'ordinaire.»



Un WIFI GRATUIT POUR TOUS À VILLARD !!

L'initiative WiFi4EU (Europe) vise à offrir un accès internet de qualité aux habitants et aux visiteurs partout dans l'UE, grâce à des points d'accès Wi-Fi gratuits dans des lieux publics comme les parcs, places, bâtiments officiels, bibliothèques et établissements de santé. Les coupons financés par la Commission européenne par l'intermédiaire de cette initiative ont été attribués pour aider les communes à installer les points d'accès Wi-Fi dans ces centres de la vie publique, en

faisant appel aux services d'entreprises d'installation de Wi-Fi.

La commune a pu bénéficier d'un coupon sur toute la durée de l'initiative WiFi4EU. Le montant de chaque coupon est de 15.000€.

⇒ Les lieux dans lesquels vous pouvez vous connecter sont :

- La mairie et les annexes
- Le centre montagne
- les jardins de l'église
- Le presbytère
- Les Béalières (cet été 2021)



Il vous suffit de vous connecter sur WiFi4EU dans la recherche WIFI de votre matériel (téléphone, tablette etc...), vous arrivez sur la page du site de la commune et vous devez accepter et valider les conditions générales.

C'est tout...Alors bonne navigation !

BILAN DU FORUM CITOYEN SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En novembre dernier était lancé le 1er forum citoyen sous la forme d'un questionnaire relatif à l'éclairage public et notamment son extinction une partie de la nuit.

Vous avez été plus de 200 à y avoir répondu dont 96% se sont positionnés en faveur de l'extinction.

De nombreuses remarques ou suggestions ont été formulées et font l'objet d'un compte-rendu à la fin de cet article. Mais avant cela, il semble important de vous expliquer comment fonctionne administrativement l'éclairage public.

L'éclairage public est géré par un syndicat intercommunal regroupant 12 communes (vallée de la Guisane, Cervières, Névache, Val des Près ...). Ce syndicat a en charge l'investissement du réseau d'éclairage mais aussi le fonctionnement quotidien (changement des ampoules grillées, réglage des horloges...) délégué à l'entreprise SUDATI.

Ce fonctionnement ne nous satisfait pas et cela est fortement ressorti dans

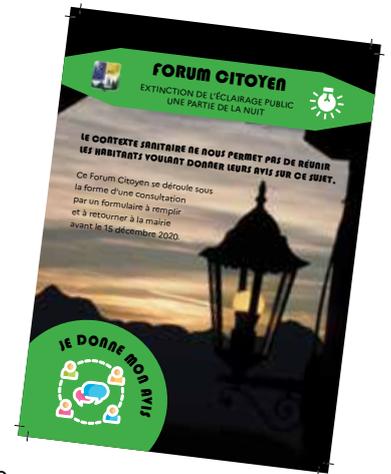
les différentes remarques émises par les habitants. Une réflexion est en cours pour faire évoluer ce mode de fonctionnement. Plusieurs éléments sont sur la table et notamment une sortie de ce syndicat avec une reprise en interne mais il nous semble à ce jour qu'il faudrait privilégier le faire ensemble, de plus nous pourrions nous appuyer sur vos remarques afin de faire valoir la position de Villard dans le syndicat.

Pour en revenir au Forum citoyen, voici les principales remarques ressorties :

⇒ Eclairage parfois la journée : il a été constaté des erreurs dans le paramétrage des horloges de l'éclairage. Il a été demandé que cela soit modifié rapidement.

⇒ Eclairage de l'accès au centre montagne : il s'agit de la seule rue de la commune équipée en LED mais il va être étudié la possibilité d'un coupe-circuit en période touristique creuse. Les Jardins de l'Église sont également équipés en LED.

⇒ Des économies pour quoi faire? Il va



être

proposé d'investir les économies réalisées dans le déploiement de l'éclairage LED. Cela va prendre plusieurs années car cet investissement est lourd et les contraintes budgétaires ne nous permettent pas d'équiper toute la commune en une seule fois.

⇒ Par rapport aux horaires, il ressort qu'un grand nombre de personnes souhaite une plage horaire différenciée Été / Hiver. Les horaires d'extinction de l'éclairage seront donc les suivants :

- o en Été : minuit - 5h
- o en Hiver : 23h - 5h

CIVISME ET DÉNEIGEMENT

En cet hiver enneigé, nous rappelons quelques règles à respecter pour que les opérations de déneigement soient facilitées (arrêté municipal du 15 janvier 1997) :

⇒ Respecter les interdictions temporaires

de stationner, matérialisées par la pose de panneaux mobiles sur les voies et places concernées ;

⇒ Les propriétaires de véhicules en stationnement sur les voies et places publiques sont tenus de les conduire

le plus rapidement possible dans un parking ou emplacement déneigé ;

⇒ Si la neige d'un toit se déverse sur la voie publique, il incombe au propriétaire concerné de dégager dans les plus brefs délais cette voie ;

⇒ Il est formellement interdit de rejeter la neige sur la voie publique.

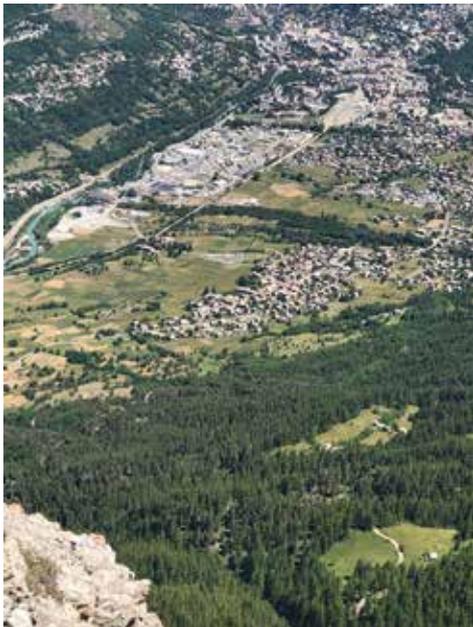
RAPPEL SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous rappelons certaines règles

de civisme concernant les ordures ménagères, en effet il a été constaté à plusieurs reprises des dépôts d'ordures ménagères sur la voie publique, notamment à côté des poubelles ou moloks prévus à cet effet.

Afin de faciliter le travail des agents, nous vous demandons d'être vigilants et d'utiliser les endroits prévus pour le dépôt de vos ordures ménagères.

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



- > un rapport de présentation, qui contient un diagnostic du territoire
 - > un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme
 - > un règlement qui fixe les règles générales d'utilisation et d'occupation du sol,
 - > des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N).
- Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

- > Protéger les silhouettes villageoises par la préservation des perspectives paysagères (cônes de vues, poches de respiration...);
 - > Valoriser et protéger le patrimoine bâti et les noyaux villageois
 - > Protéger et pérenniser les jardins familiaux.
- 4- Créer un véritable coeur de village et de vie
- > Centraliser les équipements en lien direct avec la route des Espagnols ;
 - > Requalifier, créer des espaces publics de détente et de rencontre sur ce site ; revitalisation du centre-bourg, aménagement de la zone Champs Queyras

OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION :

La Commune de Villard-Saint-Pancrace est actuellement couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 3 mars 2016, lequel a fait depuis l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 2 août 2016, d'une modification de droit commun approuvée le 26 février 2020.

Par délibération en date du 29 septembre 2020, le conseil municipal de Villard-Saint-Pancrace a notamment décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme et de planification qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Il comprend :

Les principaux objectifs en cours de discussion sont :

1- Pérenniser et relancer la dynamique démographique

- > Limiter l'augmentation de la population autour de 2000 habitants
- > Favoriser l'accueil d'une population jeune ;
- > Etablir une politique communale de l'habitat ;
- > Maîtriser le prix du foncier.

2- Maîtriser l'étalement urbain

- > Limiter les extensions urbaines ;
- > Urbaniser et densifier en priorité à proximité des centres historiques ;
- > Combler les dents creuses présentes dans la tâche urbaine.

3- Protéger le patrimoine environnemental, architectural et paysager

- > Maintenir les grands équilibres environnementaux (corridors biologiques) ;
- > Sanctuariser les espaces naturels et agricoles sensibles ;
- préservation des chalets d'alpage,

5 – Conforter la centralité économique du Sud du Briançonnais

- > Pérenniser le développement de la ZA de La Tour ;
- > Assurer le développement des activités économiques du Briançonnais, maintien de l'activité de carrière

6 – Développement une centralité touristique autour du centre montagne

- > Conforter le centre de montagne (stationnement, équipements, accès...)
- ;
- > Développer l'offre en hébergement touristique (camping...);
- > Créer un point de convergence et de départ des chemins de découverte (ski de fond, randonnée...).

Le conseil municipal a saisi l'opportunité et l'intérêt pour la Commune d'engager une révision générale de son document d'urbanisme compte tenu des importantes évolutions législatives et réglementaires intervenues (loi Pinel, Acte II de la Loi Montagne ...), de la réalisation du SCoT du Briançonnais approuvé le 3 juillet 2018, et de l'évolution des projets communaux depuis 2016.



PROCÉDURE DES BIENS SANS MAÎTRE

La Commune s'est engagée avec la SAFER dans la reprise des biens sans maître. Il s'agit de biens considérés comme n'ayant pas de maître qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de 3 ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été

acquittées par un tiers ;

- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Une liste de 500 comptes fonciers comportant des anomalies a été éditée par la SAFER. Après un travail méticuleux et de longue haleine du

Conseil municipal et de personnes « mémoires du village », la liste a été réduite à 60 comptes fonciers. Cette diminution s'explique notamment par le fait que des successeurs pouvaient être identifiés.

Une publicité détaillant les parcelles en question sera faite au printemps 2021 avec une liste qui sera publique afin de pouvoir identifier, si tel est le cas, les propriétaires de ces parcelles.



OPÉRATION FAÇADES ET TOITURES



La commune s'engage dans une opération de rénovation des façades et des toitures qui vise à requalifier le bâti ancien.

Cette volonté passe par la redynamisation et la revitalisation des centres anciens et plus généralement de l'ensemble de la commune.

Des aides financières seront apportées aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux de rénovation de façades et/ou de toitures.

Les subventions seront accordées pour un immeuble qui doit :

- Être visible du domaine public,
- Être situé dans les zones UA du PLU (

centre ancien),

- Pour les façades dégradées et visibles du domaine public,
- Pour toutes les toitures dégradées et visibles du domaine public.

Le demandeur devra effectuer l'ensemble des démarches décrites dans le cahier des charges et obtenir toutes les autorisations préalables avant d'engager les travaux. Seules les demandes complètes avant les travaux, déposées auprès de la commune de VILLARD SAINT PANCRACE par l'intermédiaire de SOLIHA Alpes du Sud, pourront être examinées en commission et faire l'objet d'un accord de subvention.

Des majorations de subventions auront lieu pour les ménages à faibles revenus, pour les immeubles à intérêt architectural et pour les façades de la Rue du Bourg.

Pour connaître les conditions particulières et le détail du cahier des charges, vous pouvez vous renseigner lors des permanences de notre prestataire « SOLIHA Alpes du Sud » qui se tiendront sur RDV un jeudi par mois de 9h30 à 12h00. Les après-midis (de 13h à 15h30) seront consacrées aux visites à domicile et éventuellement les RDV complémentaires.

Lors de ces permanences pourront être également abordés les projets de rénovation de l'habitat, d'adaptation des logements pour les personnes âgées, de rénovation énergétique....

Calendrier des permanences 2021 : les jeudis 18 février, 25 mars, 22 avril, 20 mai, 10 juin, 8 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre et 4 novembre



CHÈQUE SOLIDARITÉ EAU



Le CCAS en association avec la société publique locale Eau Service Haute Durance (ESHHD) a mis en place le « Chèque Solidarité Eau ».

Ce chèque est à destination des abonnés ayant des faibles revenus et /ou rencontrant des difficultés financières. Cette aide ne peut intervenir que sur la consommation d'eau potable de votre résidence principale (et pas sur l'assainissement) et ne peut être

sollicitée qu'une fois par an.

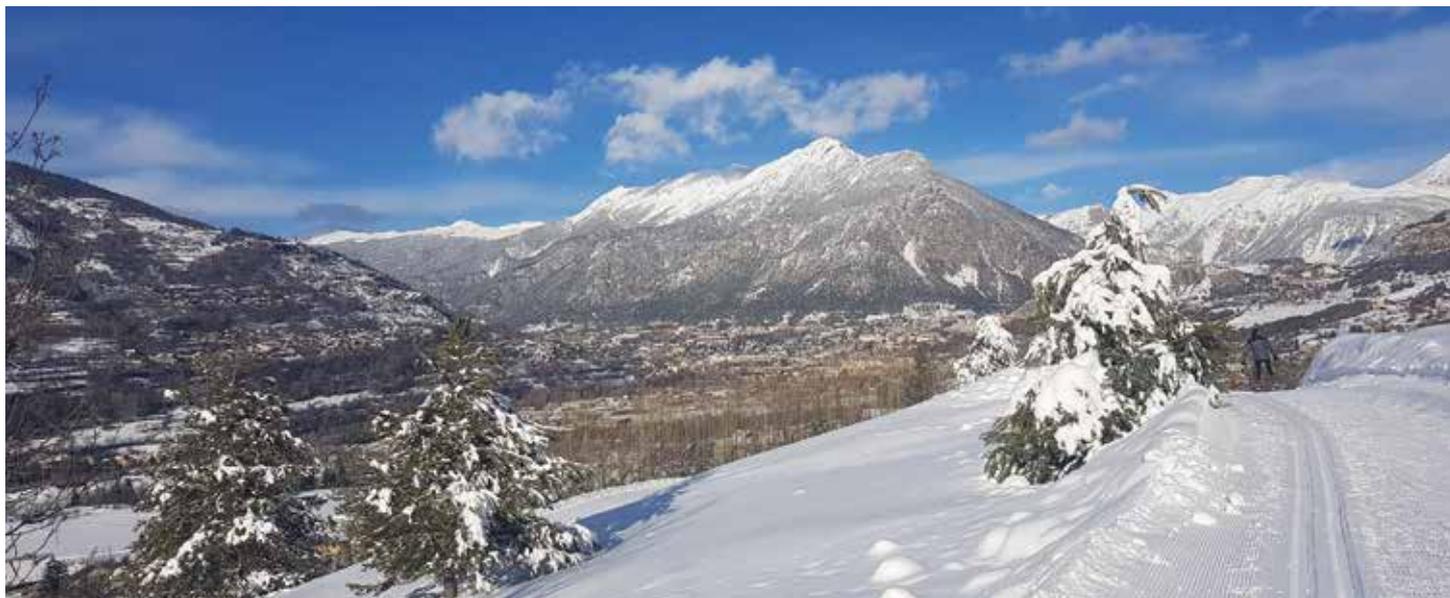
Le « chèque solidarité » ne constitue pas un remboursement de la facture mais une participation à son règlement.

Un dossier doit être constitué auprès du CCAS qui statuera, au cas par cas, sur l'aide à accorder.

Toute demande doit être effectuée par courrier auprès du secrétariat de la Mairie aux horaires d'ouverture.



UN HIVER PROTÉGÉ MAIS HEUREUX SUR LES PISTES DE SKI DE FOND DE VILLARD !



Le Centre Montagne de Villard St Pancrace est ouvert depuis le 09/12/2020. Suite aux belles chutes de neige du début d'hiver, la saison de ski de fond a débuté sur les chapeaux de roue malgré la crise sanitaire!

Cet hiver le ski de fond est donc à l'honneur et la commune de Villard Saint Pancrace s'en réjouit.

Les pistes ont été entretenues ce printemps et cet automne, notamment avec un gros travail d'élagage dans la forêt. Les températures froides du mois

de janvier ont permis la création d'une belle quantité de neige artificielle. Le domaine skiable est d'une grande qualité cette année.

Le damage en est la principale raison malgré les difficultés de gestion de la qualité de la neige avec les variations de température.

Depuis fin janvier, le domaine de Villard Saint Pancrace est tracé et sécurisé sur 20 km : Piste des mines et sa variante, Piste de l'Edelweiss, Piste de Marsenche, Piste de Via Moutette,

Piste d'initiation.

Le Centre Montagne a pu accueillir durant les vacances de Noël ses habitués mais aussi une clientèle nouvelle, notamment le public du ski alpin. La fréquentation sur les pistes de ski de fond et en raquettes à neige s'en est vue augmentée. Le parc de location a fonctionné à plein régime durant les vacances de Noël et la vente de forfaits a aussi significativement augmenté.

Le personnel de l'accueil a conseillé de nombreux promeneurs venus profiter de notre belle nature sur les différents itinéraires piétons.

Le Centre Montagne qui propose également une partie restauration a su s'adapter aux règles en vigueur en proposant de la vente à emporter (snack, boissons chaudes et froides).

Certaines animations ont pu être maintenues : le ski test By Intersport, la gratuité de l'accès aux pistes le jour de Noël, la démonstration des chiens d'avalanches.

Ces animations ont eu un grand succès et les règles sanitaires ont été respectées. Les prochaines animations de février et de mars sont pour le moment suspendues.

Le bilan de ce début de saison est très satisfaisant malgré la crise sanitaire. Espérons que cela puisse durer jusqu'à





la fin de la saison ! Le Centre Montagne et son personnel sont heureux de voir que la nature et le sport outdoor restent un élément essentiel dans la vie des Hauts-Alpins et de ses nombreux visiteurs.

Vous pouvez suivre toutes nos informations au quotidien sur le damage et les conditions de ski sur le

site internet de Nordic Alpes Du Sud, Le dauphiné Libéré, la page Facebook du Centre Montagne de Villard Saint Pancrace ou en suivant le profil Facebook de La Mairie de Villard Saint Pancrace.

En esperant vous voir nombreux durant le mois de Février, toute l'équipe du Centre Montagne vous souhaite un

hiver sportif et joyeux.
Prenez soin de vous !

Maëlle pour le Centre Montagne de Villard Saint Pancrace.



LANCEMENT D'UN FORUM CITOYEN SUR LA VALLÉE DES AYES



Dans le Villard Infos d'octobre dernier, nous avons évoqué l'engagement d'une réflexion sur l'accès à la vallée des Ayes. Il a été décidé de lancer dans le courant du mois de février un Forum citoyen à ce sujet, comme nous l'avons fait l'automne dernier sur l'éclairage public. Vous recevrez bientôt cette consultation dans vos boîtes aux lettres.



BONNE RETRAITE ISABELLE !



Isabelle est arrivée dans notre école en septembre 1992. Pleine d'énergie dès le matin, elle a eu à cœur de faire découvrir et d'apprendre à tous ses élèves : la lecture, l'écriture et l'apprentissage en général avec une persévérance sans fin même pour les élèves en difficultés.

Elle s'est investie également dans le sport à l'école, (ski de fond, piscine...),

rencontre USEP, et les voyages de découverte (Agde , Biabaux, Sausset les plns, Baratier, et bien d'autres).

Dans sa classe de CP, qu'elle n'a jamais quittée, une place était réservée à l'aquarium et à son célèbre cochon d'inde.

Elle a enseigné avec son dynamisme

durant toutes ses années à plusieurs générations de Vialans, et dans la bonne humeur au sein de l'équipe enseignante,

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite. Nous en profitons pour souhaiter également la bienvenue à Valérie, sa remplaçante dans la classe de CP.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES



Voici le résultat des élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes qui se sont déroulées le 25 janvier et 29 janvier 2021.

- ABOU Liam
- BRUN Pacome
- COLOMBAN Orlane
- COLOMBAN Bertille
- COSTAGLIOLIA Marie
- COULOM Louis
- COULOM Lison
- PARRAIN Julye

- HENTZ Mattei
- LIBERELLE Lucile
- NOBIS Lila-plume
- SALLE Tiphaine

Bravo à ces jeunes de Villard St Pancrace qui porteront de nouveaux beaux projets en faveur de la jeunesse ! Merci également aux équipes qui ont assuré le bon déroulé de toute la campagne.

Depuis le 31/03/2017, le Conseil Municipal des Jeunes est mis en place sur notre commune.

Après une implication sérieuse, les 9 jeunes élus et les 3 membres de commissions du Conseil Municipal jeune voient leur mandat prendre fin. Ils ont réalisé de nombreux projets, notamment autour de l'école et de la future zone sportive des Béalières.

Nous tenons à les remercier pour leur engagement citoyen au service de Villard St Pancrace !



31.000 € DE LA MISSION BERN POUR LE MOULIN DE SACHAS



Dans le Villard Infos d'octobre 2020, nous vous annonçons que le Moulin de Sachas avait été retenu dans le cadre du loto du Patrimoine lancé par la Mission Bern.

Seuls la cathédrale d'Embrun et le Moulin de Sachas ont été retenus dans le Département des Hautes-Alpes.

La somme versée pour le Moulin par cette mission est de 31.000 € ce qui porte le financement global de l'opération à plus de 86% (subventions publiques et privées).





SEERC-SUEZ - TOUT EST PARDONNÉ : RETOUR À UNE RELATION CONTRACTUELLE POUR L'ASSAINISSEMENT

Propos de Mr Le Maire :

«Lors de la séance du conseil communautaire du 18 janvier, je suis monté au créneau avec les maires de Val des Prés, Puy st Pierre, Névache et Le groupe d'opposition de Briançon pour exprimer notre désapprobation face à un nouvel avenant sur le dossier délicat de l'assainissement.

Le Président et le nouveau conseil communautaire avaient déjà décidé en ce mois d'août 2020 d'arrêter l'ensemble des procédures menées par la CCB contre la société SEERC, privant ainsi la collectivité d'une autre solution en cas de difficulté dans les négociations. Beaucoup d'élus avaient demandé le report de cette délibération mais sans succès.

Les négociations qui ont repris depuis ne sont ni plus ni moins qu'une copie à la virgule près des négociations exigées par SEERC en 2015 qui avaient été à l'époque refusées par l'ensemble des maires en place, maires toujours présents et qui pour certains ont complètement changé d'avis aujourd'hui.

Le nouvel avenant instaure une redevance pour gestion des eaux pluviales de 700 000 € par an. Cette somme sera récupérée auprès des communes ou de la CCB et sera versée à la SEERC. Alors que le Président se targue de la non augmentation des tarifs aux usagers jusqu'en 2031, il versera à cette société par l'impôt la somme exigée. Je tiens d'ores et déjà à vous préciser que si la redevance incombe à la commune nous serons dans l'obligation d'augmenter les impôts.»

Voici un extrait de l'intervention de Mr le Maire lors de cette séance :

“Depuis 2015 la SEERC réclame à la CCB 1 Million € par an soit 6 M€ à ce jour,

M Le Président, vous prétendez que dans le nouvel avenant la SEERC fait un cadeau de 2 M€ à la collectivité mais dans le même temps l'avenant supprime 2,2 M€ qui étaient dû à la CCB donc vous comprendrez bien que ces opérations se neutralisent.

Sur les 6 M€ dus il reste effectivement 4 M€ pour les 10 années restantes et cette somme est intégrée totalement au contrat auquel on rajoute la redevance pluviale de 700 000 € et bingo nous arrivons bien au million d'euro par an voulu par la SEERC.

Alors M Le Président vous me direz oui mais la SPL était en cessation de paiement et aucune structure n'aurait pu palier à cela et bien non le projet de reprise était bel et bien ficelé et la SPL l'aurait assumé :

1,3 millions de capital prévu au printemps 2020 versée par les communes actionnaires (CCB, Briançon et Villard St Pancrace entre autre)

Un allongement de la dette négocié auprès des banques

Et un investissement faible comme l'a fait le délégataire en 2020

- Et avec en plus un chiffre d'affaire supplémentaire de 4,7 M€

Il avait été prévu également des agents pour assumer ce nouveau mode de fonctionnement ces agents étaient prêts et la masse salariale charges comprises pour la SPL correspondait à 1,450 M€ pour 28 personnels par comparaison à 1 million d'euros pour 8 agents annoncés par SEERC dans la nouvelle délégation.

En ce qui concerne la justice ce qui est dit est totalement faux le référé a demandé d'attendre le jugement sur le fond et le conseil d'état saisi en urgence avait décidé d'examiner notre requête et c'est vous et uniquement vous, M. Le Président qui avez arrêté toute la procédure au lendemain de votre élection début juillet. Décision trop rapide et pas travaillée non plus puisqu'elle prive aujourd'hui la CCB de toute négociation et éventuellement d'une autre solution .

L'association eau secours a écrit aux élus communautaires :

En prenant connaissance du «Projet d'avenant n°2» qui vous a été communiqué, nous découvrons avec stupeur qu'il comprend 4 articles de «QUITUS» sur le travail et les actions passés de SEERC-SUEZ.

Le délégataire demande donc à être blanchi de manière définitive de tout manquement qui pourrait être relevé contre lui dans l'exécution de ce contrat depuis 15 ans !

Si l'on rapproche cela de la clause (art. 8) qui supprimerait le budget de contrôle par la CCB pour les 10 ans qui viennent ...

... cela veut dire qu'avec cet avenant, SEERC-SUEZ cherche à se ménager une immunité complète sur son travail passé et à venir !!

Pourquoi en a -t -elle besoin ?

A-t-elle des choses à se reprocher ?

Êtes-vous prêt(e) à accepter cela ?”

Voilà pourquoi les représentants de la commune, ceux de Val des Prés, Puy St Pierre et l'opposition de Briançon ont voté contre cet avenant par 7 voix. Le Président Murgia peut continuer à dire à tout va qu'il n'y avait pas d'autres solutions, ce sont purement et simplement des mensonges.

Sébastien FINE.



SAVOIR-FAIRE OUBLIÉS

La journée des savoir-faire oubliés consiste à faire revivre les techniques d'antan avec :

- Des opérations techniques : cuisson de la pierre à chaux (la « pierre bleue ») dans le mini four à chaux, cuisson des poteries dans le four à réverbère recon-verti, cuisson du gypse dans le four à plâtre.
- Des ateliers « traditionnels » : chanvre textile, laine, amadou, sculpture sur bois, forge et four solaire (un « regard sur l'avenir »)- un atelier « fondeurs de cloches » et avec l'atelier chanvre textile pour la corde servant à manœuvrer le battant...
- Une animation sur le seigle

⇒ La société géologique et minière du Briançonnais recherche des bénévoles afin de mettre en œuvre les activités proposées cet été autour de l'espace des fours aux Béalières.

⇒ Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie !



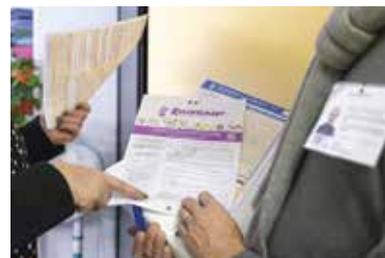
ANNULLATION DU RECENSEMENT CITOYEN

Initialement prévu du jeudi 21 janvier au samedi 27 février 2021 inclus, le recensement 2021 est annulé en raison du contexte sanitaire.

Impliquant de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, une collecte de terrain de bonne qualité ne peut être garantie dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. L'Institut national de la statistique et

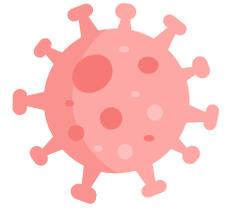
des études économiques (Insee) a donc pris la décision, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête prévue en 2021.

Le recensement concerne chaque année 8% de la population nationale, et permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il participe notamment à penser les services publics au plus proche des besoins réels des usagers.





GRIPPE AVIAIRE – INFLUENZA H5N8 : DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES D'OISEAUX



Compte tenu du risque de contamination des élevages par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), la déclaration des oiseaux a été rendue obligatoire par arrêté ministériel.

Tous les détenteurs d'oiseaux (pigeons, poules, pintades, autruches, oiseaux d'ornement, cailles, faisans, perdrix, dindes, canards, oies...) ont l'obligation d'en faire la déclaration auprès de la commune où sont détenus ces oiseaux, à l'exception des oiseaux détenus en

permanence dans des locaux à usage d'habitation ou de bureau.

Les détenteurs, à titre commercial ou non commercial, de tout oiseau (quels que soient le nombre et l'espèce), à l'exception des oiseaux détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau doivent en faire la déclaration sans délai.

⇒ Le formulaire modèle CERFA 15472*01 de recensement des oiseaux

détenus est accessible en téléchargement sur le site : www.formulaires-service-public.fr ou à disposition en mairie.

Vous devez l'adresser en mairie après l'avoir complété.

Les propriétaires d'oiseaux devront informer l'administration par les mêmes voies de toute modification survenant ultérieurement.



LES NOUVEAUTÉS DU VILLAGE

• UNE FERME PÉDAGOGIQUE SUR LES TRADITIONS ALPINES

Depuis peu, un cheval de trait irlandais, un âne croisé Poitou et deux moutons

la découverte des races traditionnelles, des savoir-faire alpins et de la



de races alpines ont élu domicile au Grand Villard (Saint Jean).

Ces animaux rustiques seront rejoints cet été par d'autres congénères à poils et à plumes pour constituer l'équipe de la «Petite Ferme des Regains», axée sur

biodiversité.

Animée par Julie Croquet-Colomban, habitante du village, la Petite Ferme se déplacera en camion toute l'année à la rencontre d'un public varié.

Elle recevra sur place à la belle saison de



futurs petits paysans de montagne» et leurs familles afin de découvrir ensemble les animaux de ferme et modes de vie d'antan.



⇒ Pour découvrir et suivre le projet : [Page facebook / @fermedesregains](https://www.facebook.com/fermedesregains)



• LE 1723 - PIZZERIA

La pizzeria le 1723 a ouvert ses portes depuis novembre dernier.

Un service de livraison dans le Briançonnais est disponible.

Pour les contacter un seul numéro : 09.61.61.49.17.

Yvan et Jean-Pierre vous attendent avec le sourire et toutes les conditions sanitaires respectées au 13 rue des Ayes à Villard Saint Pancrace.



MERCI JEAN-PAUL !

Le conseil municipal, l'ensemble des anciens élus de notre village et plus largement l'ensemble des familles que tu as si souvent accompagnées, soutenu dans de tels moments, sont plongés dans la tristesse.

Tu resteras dans nos pensées, nos cœurs comme l'ami, le soutien et le confident.

Nous garderons tous en mémoire ton sourire qui illuminait ton visage lors de rencontres dans ton magasin place de l'Europe, depuis ta retraite au détour d'un chemin ou sur le canal neuf où tu aimais te promener, je me souviens aussi de ton regard, ce regard perçant avec lequel tu semblais comprendre nos pensées les plus profondes.

Et puis tes mots, tes phrases choisis réfléchis emprunt de réconfort et de bienveillance.

Jean-Paul, ta participation active à la vie de notre commune restera ancrée en nos mémoires.

Tu t'es investi sans réserve durant ton mandat de conseiller municipal de 2001 à 2008. Tu as été élu par les habitants de Villard, et pour eux, avec tes compétences, ta disponibilité, tu avais à cœur de mener à bien tous les projets de notre

village, toujours dans l'intérêt des Viallans :

Tu en as fait avancer beaucoup notamment la réalisation et le fonctionnement du Centre Montagne, la réfection de la chapelle St Nicolas dans ton Soubeyrand.

Renonçant à te représenter en 2008, tu as néanmoins toujours contribué à la vie de la commune par ta présence, tes conseils, tes actions entre autres : animations, repas des aînés, repas du terroir, les visites du patrimoine, la contribution au journal communal et puis ton investissement auprès du Conseil Municipal Jeunes.

Comme le disait Victor Hugo, « Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis. »

Tu auras été d'une aide précieuse pour la mémoire de notre village, et nous perdons un ami, un guide, une page se tourne...

Mais sache, Jean-Paul, que tu resteras vivant dans la vie de nous toutes et de nous tous.

Au revoir Jean-Paul tu nous manques déjà !



Extrait de « Villar Saint Pancrace, naissance d'un village », Jean-Paul FINE, Editions du Fournel, 2009

« Cette histoire d'amour, j'ai voulu la partager avec vous dans ce récit. Elle se poursuit encore aujourd'hui à travers l'attachement que j'ai pour mon village, lui qui m'a tant et tant donné tout simplement [...] J'appartiens à cette communauté, tout entier corps et âme. Et même si l'Ardèche est sauvage, la Corrèze gourmande, la Loire débordante, chez moi, c'est ici, dans le hameau du Soubeyrand qui m'a vu naître et grandir, au pied des bois, tout près de Saint Nicolas et Saint Laurent »